

Image not found or type unknown



Facture et reçu, quelle différence et quel droit pour association

Par **janko93**, le **17/09/2011** à **04:45**

Bonjour,Voilà, je fais parti d'une association et la trésorière fait des factures pour tout (adhésions, achats de costumes traditionnels par les adhérents, etc...).Peut-elle sous loi de 1901 faire des factures (n'est-ce pas compris comme vente), dans quelles conditions peut-elle faire des factures et des reçus ?L'association peut-elle remplacer les factures faites par un reçu, et si oui, comment ?L'association veut racheter plus tard les costumes aux personnes au prix de leur achat, en a-t-elle le droit, peut-elle imposer un prix ?Ne serait-ce pas mieux de faire un reçu pour tout ?Merci de votre réponse, car comme celà je pourrais le lui confirmer avec des écrits, et vous m'enlèverez une grosse épine du pied lol